

## Conseil municipal • Décembre 2019

Vous pouvez assister librement au Conseil municipal. Les séances sont en effet ouvertes au public et ne nécessitent aucune inscription préalable. RDV à l'Hôtel de Ville un peu avant l'ouverture de la séance, et le tour est joué ! Nous vous attendons le **lundi 2 décembre dès 20h30 !**



Lundi 2 décembre, à 20h30

Les comptes-rendus sont par ailleurs disponibles sur [www.magny-les-hameaux.fr](http://www.magny-les-hameaux.fr), consultables en mairie sur simple demande et une version synthétisée est affichée sur les panneaux d'information municipale.

Par ailleurs, pour rappel, la municipalité vous propose d'autres dispositifs pour favoriser la proximité entre habitants et élus : des comités consultatifs ouverts à tous, des rencontres avec les élus le samedi matin à l'Hôtel de Ville (en dehors des jours fériés et des vacances scolaires), allô M. le Maire, visite de quartiers & hameaux...

### Adresse

Hôtel de Ville

1 Place Pierre Bérégovoy

78114 Magny-les-Hameaux

### Infos pratiques

*Hôtel de Ville*

*Salle du Conseil Municipal*

*1, Place Pierre Bérégovoy*

*Magny-les-Hameaux*

*01 39 44 71 11*

### Document(s)

#### Document

[Ordre du jour du conseil municipal du 2 décembre 2019](#)